

## Compte rendu table ronde I

### REDUCTION DES DEFICITS ET DE LA DEPENSE PUBLIQUE.

### COMMENT FAIRE AVEC MOINS DANS LES COLLECTIVITÉS ?

---

Animateur : **Xavier BRIVET**, Directeur délégué des rédactions, Pôle Collectivités locales, Groupe Moniteur

**Eric HEYER**, Directeur adjoint au département analyse et prévision à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), a dressé un panorama complet de la situation des finances publiques dans la zone euro. La France apparaît en quelque sorte comme l'élève malade qui n'arrive pas à repartir depuis la crise de 2008 alors que l'économie se redresse dans de nombreux pays européens.

Cette situation économique difficile serait due à la politique budgétaire de l'offre engagée par la France. En clair, une politique d'austérité ne permettrait pas de faire repartir l'économie et réduirait ainsi l'ensemble des investissements publics et privés, ce qui serait néfaste pour la croissance.

**Thomas ROUGIER**, Directeur des études de la banque postale, a présenté l'étude réalisée par La Banque Postale et l'APVF qui dresse les principales caractéristiques financières des 3 094 petites villes de 3 000 à 20 000 habitants afin de mieux cerner la réalité budgétaire de ces communes qui concentrent plus de 30 % de la population nationale et constituent le premier maillage territorial.

Ce document a la particularité de mettre en lumière les diversités de situations sur l'ensemble de cette strate. Qu'il s'agisse des volumes d'intervention, des principales ressources courantes, de l'épargne brute ou des dépenses d'investissement, les petites villes font l'objet d'une analyse fine distinguant la strate des 3 000 – 5 000 habitants, celle des 5 000 - 10 000 habitants et celle des 10 000 – 20 000 habitants.

La diminution des dotations aura sans aucun doute un effet retentissant sur les budgets des petites villes alors que l'utilisation du levier fiscal s'annonce particulièrement difficile. De surcroît, alors que les collectivités dans leur ensemble assument plus de 70 % des investissements publics, l'étude révèle que les petites villes y contribuent à hauteur de 7,3 milliards d'euros. C'est pourquoi, une baisse de leurs investissements aurait un impact non négligeable tant sur le plan économique qu'au niveau social.

**Bruno CAVAGNE**, Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics, a rebondi sur les propos précédents pour souligner que les entreprises du bâtiment risquent d'être les premières victimes d'une baisse des investissements des collectivités locales. Il a rappelé que ces entreprises sont à 90% des entreprises de moins de 50 salariés et que 70% de leur carnet de commande correspond à de la commande publique dont 50% de la commande des collectivités locales. Les conséquences de la baisse des dotations et donc l'éventuelle diminution des investissements pourraient avoir un effet catastrophique sur l'emploi dans ce secteur d'activité.

**André LAIGNEL**, Maire d'Issoudun, Président du Comité des finances locales, a insisté sur le fait que la politique entreprise par l'actuel gouvernement risque de plomber les comptes des collectivités locales et ne permettra pas de retrouver une croissance stable. La baisse de la DGF n'est pas

soutenable car en effet cumulé, la baisse réellement supportée par les collectivités locales sera de 28Mds€.

De plus, il doute très fortement des économies que pourraient générer le projet de réforme territoriale.

Pour **Pierre JARLIER**, Sénateur-maire de Saint-Flour, la baisse annoncée de la DGF va empirer la crise et les inégalités sur l'ensemble du territoire. Si cette baisse est votée, 30 à 60% de l'investissement des collectivités locales pourrait diminuer. Dans la ville de Saint-Flour, la fiscalité n'est pas un levier, la population est en attente de services publics importants et de qualité, la modulation se fait donc au niveau des coûts. Pour Pierre Jarlier, il faudrait réfléchir à un reversement direct des amendes de polices pour les villes de moins de 10 000 habitants alors qu'aujourd'hui, elles sont d'abord reversées aux départements qui opèrent ensuite une répartition qui n'est pas toujours à la hauteur des investissements réalisés par la commune.

**Marc MOSSE**, Directeur des relations institutionnelles MICROSOFT, a tenté d'apporter une vision optimiste en indiquant que le numérique pouvait permettre de réaliser des économies, bien que cela nécessite un investissement préalable.